



Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation des femmes



Communiqué de presse

CP/SG/09/JT/12

ONU Femmes et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) signent un Accord-cadre de coopération

Paris, 21 mai 2012 – La Directrice exécutive d'ONU Femmes, l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Michelle Bachelet, et le Secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, ont signé ce lundi 21 mai 2012, un Accord-cadre de coopération qui vise un renforcement mutuel des initiatives et projets en faveur des femmes dans les pays francophones, notamment en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes.

A l'occasion de la signature de cet Accord-cadre, Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, s'est réjoui des perspectives offertes par cette collaboration: « *C'est notre devoir de solidarité de rechercher les moyens de dynamiser et de renforcer les relations entre la Francophonie et cet acteur majeur qu'est l'ONU Femmes* ». De son côté, Michelle Bachelet, Secrétaire générale adjointe des Nations Unies et Directrice exécutive d'ONU Femmes a déclaré : « *La participation des femmes est centrale pour la démocratie, la paix et le développement durable. Nous nous réjouissons de travailler avec l'OIF afin de réaliser un changement réel dans la vie des femmes et des filles* ».

Les axes de cette coopération mettent notamment en exergue les domaines de coopération suivants : la lutte contre les violences faites aux femmes ; la participation des femmes à la prise de décision politique ; le plaidoyer en faveur de l'égalité femmes-hommes ; l'intégration de l'égalité des genres dans le développement durable.

ONU Femmes est l'organisation des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Porte-drapeau des femmes et des filles, l'agence a été créée pour accélérer les progrès en faveur de leurs droits, leurs opportunités et leur participation. ONU Femmes soutient les Etats membres des Nations Unies dans l'adoption des normes internationales pour réaliser l'égalité des sexes et travaille avec les gouvernements et la société civile afin de concevoir les lois, les politiques, les programmes et les services publics nécessaires à l'application de ces normes.

Lors de l'examen et de l'évaluation des quinze années de mise en œuvre de la plateforme d'action de Pékin en mars 2010, les Etats et gouvernements membres de l'OIF ont adopté la « Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes » qui pose fermement les principes de la lutte contre toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, qu'elles s'exercent dans des contextes privés ou publics, et qui propose une définition élargie des violences faites aux femmes, des recommandations à destination de l'OIF et des engagements clairs au niveau national.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) compte 56 Etats et gouvernements et 19 observateurs. Pour plus de renseignements: www.francophonie.org et www.onufemmes.org

CONTACTS

OIF : Julie Tilman, Chargée de mission auprès du Secrétaire général, Presse et Communication
julie.tilman@francophonie.org + 33.1.44.11.12.68

ONU FEMMES : Hadrien Bonnaud, Media & Communication hadrien.bonnaud@unwomen.org
+ 1 917 288 0524